

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 mai 2023 à 18 h 30

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, Maire

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien - COEUILLET Christophe –
DI BENEDETTO Vincent - Mr VERNERET Jacques

Absent excusé : ALINS Franck

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Quorum : le quorum de 6 est atteint

Ordre du jour de la séance :

- Acquisition parcelles F 975 et F 980,
- Acquisition parcelles F 1013 et F 1014,
- Montant du loyer de la maison locative au 50 Route de la Touche à compter du 1^{er} mai 2023,
- Création d'un poste d'Agent Technique Territorial à 35 heures à compter du 06 juin 2023,
- Subvention exceptionnelle pour l'Association La Boule du Lançon,
- Décision modificative n° 1 pour équilibre des chapitres 040 et 042 Budget Eau (M49),
- Décision modificative n° 2 : virements de crédits Budget Eau (M49).

Délibérations adoptées : 17-2023 ; 18-2023 ; 19-2023 ; 20-2023 ; 21-2023 ; 22-2023, 23-2023.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal du 06 avril 2023.

Acquisition parcelles F 975 et F 980

DM n° 17-2023

Suite à la vente de parcelles situées Chemin de Monier appartenant à Mme NOYER Christine, la commune se porte acquéreur pour l'euro symbolique de la division des parcelles F975 (38 m²) et F 980 (28 m²) permettant ainsi l'élargissement de la voie communale.

Les frais relatifs à l'acte authentique de vente s'élèveront à environ 400 € et sont payés par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y réfèrent.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Acquisition parcelles F 1013 et F 1014

DM n° 18-2023

Suite à la vente de parcelles situées Chemin de l'Allier appartenant à Mr VERNERET Jacques, la commune se porte acquéreur pour l'euro symbolique de la division des parcelles F1073 (73 m²) et F 1014 (65 m²) permettant ainsi l'élargissement de la voie communale.

Les frais relatifs à l'acte authentique de vente s'élèveront à environ 400 € et sont payés par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y réfèrent.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 09 Pour – 1 Abstention
(Mr Jacques VERNERET ne prend pas part au vote)

Modification du montant du loyer logement communal situé au 50 Route de la Touche – 26160 Portes En Valdaine à compter du 1^{er} mai 2023

DM n° 19-2023

Après une première réhabilitation de cette maison, le Maire rappelle au Conseil Municipal que le changement des fenêtres sera fait dans un deuxième temps.

De ce fait, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant du loyer à compter du 1^{er} mai 2023.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération, à l'unanimité des votants, fixe le montant du loyer à 510 € + 20 € de charges locatives (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM et entretien cheminée).

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 09/09

Création d'un poste d'Agent Technique Territorial à 35 heures à compter du 06 juin 2023

DM n° 20-2023

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial en raison de 35 heures par semaine, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 06 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 06 juin 2023.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées VOTANTS : 09/09

Subvention exceptionnelle pour l'Association La Boule du Lançon

DM n° 21-2023

L'association La Boule du Lançon va fêter ses 50 ans d'existence, elle demande à la commune une subvention exceptionnelle pour cet évènement.

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération, à l'unanimité des votants, décide de leur allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Décision modificative n°1 pour équilibre des chapitres 040 et 042 –Budget Eau (M49)

DM n° 22-2023

Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Ces opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture et doivent être équilibrées. Les dépenses du chapitre 042 doivent toujours être égales aux recettes du chapitre 040. Or dans l'élaboration du budget primitif 2023, ces opérations ne sont pas équilibrées :

040 (recettes d'investissement)	=	25 844,00 €
042 (dépenses fonctionnement)	=	25 877,00 €
Soit un déséquilibre de		33,00 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'eau de l'exercice 2023 pour équilibrer ces écritures et réduire le chapitre 042.

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
68	6817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	+ 33,00 €

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
042	6817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	- 33,00 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Décision Modificative n° 2 : Virements de crédits – Budget Eau (M49)

DM n° 23-2023

Le décompte de la redevance pour pollution domestique des volumes facturés en 2022 s'élève à un montant de 7 789,04 €.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2023, la somme de 7 400,00 € a été imputée au compte 701249 – chapitre 014. Or, pour pouvoir payer la facture, il est donc nécessaire de faire un virement de crédits d'un montant de 390,00 €.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2023 :**

CREDITS A REDUIRE :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
011	61523	Entretien, réparations réseaux	- 390 €

CREDITS A OUVRIR :

Chapitre	Compte	Nature	Montant
014	701249	Reversement redevance agence de l'eau	+ 390 €

Teneur des discussions : vu l'exposé de M. Le Maire, aucune question n'est posée

Scrutin particulier O/N : Non – Vote à mains levées

VOTANTS : 09/09

Questions diverses :

Voirie : Monsieur Florian BRACHET indique qu'il a contacté l'entreprise pour les bordures de chemin qui seront coupées fin mai.

Deux devis seront également demandés auprès de deux nouvelles entreprises concernant les chemins afin d'effectuer ces travaux en septembre.

Eclairage public : de mai à fin septembre, il est décidé que l'éclairage public s'effectuera selon les horaires :

- Jusqu'à 23 heures du lundi au jeudi
- Jusqu'à 24 heures du vendredi au dimanche

Logements communaux : Brigitte RENARD indique que les 3 logements sont à présent reloués, deux depuis le 1^{er} mai et le dernier le sera au 1^{er} juin.

Des travaux de rénovation ont été faits par l'employé communal dans ces appartements aidé pour le dernier appartement par Mr Christophe Coeuillet.

Questions du public :

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 15.

**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

**La Secrétaire de Séance
Brigitte RENARD**